



ASSEMBLEE GENERALE
21 octobre 2015
COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le 21 octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaients présents : F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, P.M. LAMELLIERE, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, M. PERAULT, A. FAUTRAT, J. TALBOT, F. GOURDET, G. GEYELIN, C. CAPT, S. BELHAIRE, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, S. HARDY, J. BESNARD, H. GUILLE, P. LE MIERE.

Absents excusés : P. de CASTELLANE, (procuration F. LONGUET), O. BECK (procuration E. de LAFORCADE), J. DOYERE (procuration F. GOURDET)

Secrétaire de séance : S. PAYSANT

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe

Monsieur le Président indique qu'initialement le souhait de notre collectivité était un rapprochement avec la Communauté de Communes de Saint-Malo-de-la-Lande. La loi NOTRe ayant fixé le seuil à 15000 habitants, ce projet n'est plus envisageable d'autant plus que deux communes (Gratot et Blainville-sur-Mer) ont émis le souhait de rejoindre la CBC. De ce fait, il n'y a plus de continuité territoriale pour rejoindre le nord. Le 23 septembre, la CDCI s'est réunie et Madame la Préfète a présenté son projet de cinq communautés de communes pour le Département : le nord Cotentin avec 210 communes (205 000 habitants), le Coutançais avec 110 communes (70 600 habitants), le Saint-Lois avec 85 communes (75 000 habitants), le sud Manche avec 163 communes (104 000 habitants) et le Granvillais avec 33 communes (44 000 habitants). Il semblerait que Granville souhaite se rapprocher du sud manche. Il y a une volonté manifeste de préparer de grosses entités.

La commission en charge de ce dossier s'est réunie et propose un modèle de délibération. Notre Communauté de Communes fonctionne bien avec beaucoup de compétences. Nous sommes attachés à un certain nombre de choses et notamment la proximité, l'identité, le maintien de nos compétences (pas de rétrocession aux communes), de nos agents communautaires. Il faudra pouvoir peser sur les décisions au sein de la future entité.

Le modèle de délibération est distribué afin qu'un débat s'instaure.

Projet de délibération

Considérant les objectifs définis dans la loi NOTRe du 7 août 2015, précisant notamment le seuil démographique retenu pour les EPCI,

Ayant pris connaissance du schéma de Madame la Préfète visant à privilégier des entités territoriales plus importantes que l'orientation initialement définie,

Intégrant à sa réflexion l'esprit de la loi visant à fédérer les énergies autour de périmètres cohérents, vecteurs de solidarité financière et territoriale,

La Communauté de Communes de Montmartin-sur-mer, réunie en assemblée générale le mercredi 21 octobre 2015, à délibéré comme suit :

L'EPCI de Montmartin-sur-Mer approuve le schéma de coopération intercommunale proposé par Madame la Préfète pour ce qui concerne le Coutançais : fusion des Communautés de Communes du canton de La-Haye-du-Puits, du canton de Lessay, de Sèves et Taute, de Saint-Malo-de-la-Lande, de Montmartin-sur-Mer et du Bocage Coutançais.

Ce schéma ambitieux, s'il est largement au-delà du seuil démographique fixé par la loi NOTRe, répond à la volonté toujours affichée par l'EPCI de Montmartin-sur-Mer de bâtir un véritable projet de territoire à l'échelle du Pays de Coutances en prenant en compte notamment la complémentarité du bocage et du littoral et favorisant leur essor économique.

Il conviendra, dans ce cadre, de préserver les acquis de notre EPCI, d'une part l'essentielle notion de proximité et d'autre part le maintien des compétences au bénéfice des communes.

Par ailleurs, le schéma ici proposé et son calendrier extrêmement contraint imposera une réflexion approfondie, réaliste et efficace, à conduire entre la parution du schéma départemental et sa mise en œuvre, dans le but d'asseoir les structures territoriales favorisant au maximum la démocratie de proximité (communes nouvelles).

Monsieur Longuet donne lecture du message de Monsieur de Castellane :

« Nous sommes tous interpellés, voire choqués, par la manière non démocratique avec laquelle on dessine sous nos yeux la réforme territoriale. Nouvelles régions, nouveaux cantons, nouvelles Communautés de communes : tout cela nous est imposé d'en haut sans consultation. Alors, lorsque 3 Communautés de communes (Lessay, La Haye du Puits et Sève Taute) désirent fusionner, en conformité avec la loi et ont la possibilité d'exprimer librement leur choix, je suis convaincu que nous devons les soutenir au nom du respect démocratique.

Par ailleurs, hier nous prônions une Communauté de communes à taille humaine (Montmartin + St Malo).

Aujourd'hui, nous voudrions dire oui au schéma d'une immense Communauté de Communes.

Quelle logique dans ce revirement ?

Je ne suis pas favorable à des calculs qui finiront par se retourner contre nous. A mon sens, nous sortirions grandis à respecter la démocratie, en préconisant deux Communautés de communes :

. Montmartin / St Malo / CBC

. Lessay / La Haye du Puits / Sève Taute. »

Monsieur Besnard intervient avec le message suivant :

Nous sommes un certain nombre à remettre en question ce schéma et je suis en accord parfait avec les propos de Pierre de Castellane.

- La seule question que nous devons nous poser est : quel est l'intérêt des administrés de la Com de Montmartin ? Un grand EPCI centralisateur de 110 communes et de 71 000 hab ? ou un de 67 communes et 48 000 hab ? C'est presque du simple au double !

- Si le législateur impose un seuil de 15 000 hab, pourquoi aller bien au-delà ? Quel en est l'intérêt ?

- Est-il est raisonnable d'envisager les mêmes services de proximité qu'auparavant dans une entité allant de la Haye-du-Puits à Lingreville ?

- Notre bassin de vie n'est-il pas sur Coutances, alors que le schéma de la préfète propose un EPCI sur 2 bassins de vie différents !

- Quel mode de gouvernance ? Quelle représentativité pour nos petites communes ?

- Une grande entité calquée à l'identique sur le Pays de Coutances ? N'est-ce pas la mort programmée du PAYS ?

- PLUi : Montmartin ayant pris la compétence, ST Malo et la CBC devront se raccrocher à ce PLUi alors que dans la grande entité, la Haye-du-Puits ayant déjà son PLUi, c'est Montmartin qui devra intégrer le leur et puis, un PLUi sur 110 communes est-il sérieusement envisageable ?

- J'ai été délégué de la Com à MANCHE Numérique et je peux vous assurer que dans un grand ensemble de [120-130-140](#) délégués nous serons inaudibles !

Et enfin pour finir, l'argument qui consiste à vouloir mettre en minorité la CBC est pour moi inacceptable. Certains voulaient aller à St Malo, d'autres à Coutances et bien nous y sommes, allons ensemble avec ST Malo et la CBC former notre future communauté de communes à taille humaine.

Si comme nous, vous refusez ce schéma à 110, alors reformulons le texte de la délibération par un :

- Non au schéma proposé.

- Oui à la fusion de la CBC, Montmartin et St Malo

- Oui à la fusion de Lessay, La Haye-du-puts et Sèves-Taute

Monsieur Le Mière se dit surpris et choqué par la proposition de Madame la Préfète. Après réflexion, ce schéma est en train de détruire les communes. Nous avons face à nous des gens qui posent de fausses questions, c'est de la fausse concertation. La CDCI, elle-même, n'est pas démocratique puisque l'Etat peut s'asseoir sur son avis. Le problème est qu'à Saint-Malo-de-la-Lande certains ne veulent pas de nous. Nous n'avons pas à nous mêler des affaires de la Haye-du-Puits, Lessay et Sèves-Taute. Je réponds -oui- à ce schéma parce que nous n'avons pas d'autre solution, notre seul voisin, Saint-Malo-de-la-Lande ne nous donne pas d'autre choix que d'aller vers la CBC. C'est une question sournoise qui nous est posée, ce que je veux défendre c'est ma commune donc la 2^{ème} partie de la délibération me paraît importante (défendre nos acquis, nos intérêts). Il faut commencer à travailler entre nous à ce qui sera l'étape suivante.

Madame Pépin souligne que chaque commune doit délibérer pour donner son avis. Dans un groupe de 110 communes qu'est-ce que vont représenter les petites communes et si nous faisons des communes nouvelles les communes déléguées ne seront pas représentées. Toutes les compétences que nous avons ne pourront pas rester.

Monsieur Guille indique que la CBC a redonné des compétences aux communes ce qui n'est pas recevable, il faut tirer les compétences vers le haut. Notre communauté de communes ayant beaucoup de compétences, il faudra les faire admettre même si nous arrivons en minorité. D'un côté il y a le Saint-Lois avec 75 000 habitants, le nord avec plus de 200 000 habitants ; si la CBC veut exister il va falloir qu'elle atteigne une taille importante. Aujourd'hui on nous donne cette opportunité, le Pays de Coutances serait intégré directement dans la future collectivité, il faut savoir qu'il nous coûte cher en participation. Le territoire de Lessay, la Haye-du-Puits, Sèves-Taute a un atout agro-économique important sur notre territoire. Il est nécessaire de l'intégrer à notre future communauté de communes.

Monsieur Rault souhaite que la délibération ne nomme pas Lessay, La Haye-du-Puits et Sèves-Taute.

Monsieur Le Mière indique que si un -non- est donné au schéma de Madame la Préfète, que se passera t'il étant donné que nous n'avons pas de voisins donc pas de choix. Coutances est le centre logique vers lequel nous sommes tournés.

Monsieur Besnard rétorque que c'est un -non- au schéma de 110 communes. Rien ne nous garantit que les compétences soient reprises.

Madame Pépin s'interroge pour le personnel qui sera peut-être repris au départ mais qu'advient-il par la suite ?

Monsieur Guille indique que si Granville glisse vers le sud, la CBC sera une petite collectivité et pire encore pour les trois communautés de communes qui veulent fusionner.

Monsieur le Président ajoute que notre devoir est de se mettre dans une posture pour que toutes nos compétences soient reprises dans leur ensemble. A qui profite le développement économique de Coutances ? Au Pays, à condition qu'il reste au complet.

Monsieur Lamellière indique que les régions se regroupent au 1^{er} janvier 2016 avec des tailles extrêmement importantes. Les départements sont en perte de vitesse. Dans la Manche, il y a plus de 150 communes qui sont en train de se regrouper. C'est beaucoup de changement dans un horizon très court. On ne peut exister que si notre taille est suffisante. Des gros dossiers comme GEMAPI, la protection du littoral sont menés au niveau du Pays voire au-delà. L'association du cinéma est déjà encrée à Hauteville-sur-Mer, Agon-Coutainville et Pirou donc au-delà de nos limites de territoire.

Monsieur Rault indique que les communautés de communes sont au service des communes et le Pays à des liens vers l'extérieur.

Monsieur Besnard fait remarquer qu'en 1981 l'Etat décentralisait, aujourd'hui l'Etat recentralise.

Monsieur Le Mière indique que les Régions doivent être visibles de Bruxelles. Ce changement des Régions est fait pour leur donner un poids par rapport aux länder allemands. Les communautés de communes vont devoir être elles-aussi visibles. L'exception française avec 36 000 communes est difficile à gérer. Si on se tourne vers l'avenir, le littoral demande une vision large, même si ces grands ensembles me choquent il faut minimiser les risques et maximiser les profits.

Madame Ledoux évoque les communes nouvelles : ce schéma n'aura de valeur que si les communes se regroupent pour être proches de la population.

Monsieur Longuet fait remarquer que rien ne nous prouve que Lessay, la Haye-du-Puits et Sèves-Taute aient envie de rejoindre la CBC. Puisqu'on ne peut plus fusionner avec l'ensemble des communes de Saint-Malo-de-la-Lande, il faut dire -oui- pour rejoindre la CBC.

Monsieur le Président précise que le modèle de délibération ne fait que donner un avis sur le schéma de Madame la Préfète.

Monsieur Paisnel G. évoque un mélange communautés de communes et communes nouvelles. - Donnons une leçon de démocratie à la Préfète qui se targue de faire quelque-chose de magistral -. Nous sommes obligés de dire oui pour aller vers la CBC mais nous n'avons pas à prendre de position pour Lessay, La Haye-du-Puits et Sèves-Taute. Nous n'aimerions pas que d'autres prennent une décision pour nous. Qu'aujourd'hui le nord ait fait un monstre, c'est une chose, on a l'expérience de Saint-Lô qui est dans la panade, pourquoi ne pas réunir Saint-Lô et le Coutançais ? Il est bon et sain d'arrêter les plans de Madame la Préfète.

Monsieur Mairesse fait remarquer qu'il faut indiquer à Madame la Préfète que nous avons des objectifs très clairs : conserver nos compétences, travailler sur la problématique du littoral... Il faut aller à Coutances, échanger, travailler avec eux. Adhérons-nous au schéma de Madame la Préfète ? Avec ou sans les trois ? Nous n'avons pas à nous immiscer dans le choix des trois. Nous ne savons pas ce que souhaite la CBC ; il faut essayer de nous unir pour partir plus grands et plus forts. Il y a des divergences malsaines alors que nous sommes tous d'accord sur le fond. Dire -oui-, c'est être d'accord sur un projet ambitieux.

Monsieur Malherbe demande quel est l'intérêt de la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer et de ses douze communes. Le bassin de vie est bien Coutances pour tout le monde. De 22 régions, il va rester 13 régions avec la Normandie en 2^{ème} position. Le département ne va pas perdurer. Les communautés de communes vont devenir de petits départements donc il leur faut une taille importante. La proximité sera nécessaire dans une grande entité, il faudra obligatoirement des pôles de proximité. C'est une opportunité qui nous est donnée d'avoir une grande communauté de communes compte tenu du contexte national.

Monsieur Belhaire propose de modifier le texte en remplaçant le terme « approuve » par « ne s'oppose pas ». On n'adhère pas complètement.

Monsieur le Président propose de passer au vote sur la délibération initialement préparée par le groupe de travail :

28 bulletins

Oui : 13 voix

Non : 14 voix

Blanc : 1

Le schéma proposé par Madame la Préfète ne requiert pas la majorité des voix.

Monsieur Besnard souhaite qu'une nouvelle délibération libellée différemment soit proposée.

Monsieur Lamellière fait remarquer que le vote est très serré et que les échanges ont été de qualité.

Monsieur Mairesse fait remarquer que pour motiver nos faiblesses, notre désaccord, c'est fait. Il propose de refaire une commission avec un nouveau texte.

Monsieur Geyelin fait remarquer que le vote montre que l'on s'oppose à aller rejoindre la CBC alors que ce n'est pas le cas.

Monsieur Besnard dit -oui- à une fusion de la communauté de communes de Montmartin-sur-Mer avec la CBC et -non- au schéma proposé par Madame la Préfète.

Monsieur Guille fait remarquer que la question de Madame la Préfète est -oui- ou -non- au schéma présenté.

Monsieur le Président souhaite que tout le monde se retrouve et aille dans le bon sens une fois que le schéma sera adopté par Madame la Préfète, il faudra être 28 pour tout construire.

Concernant la gestion de l'eau potable, les élus de la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer souhaitent que l'exercice de cette compétence s'inscrive dans les propositions du syndicat départemental de l'eau, en adoptant une gestion sous forme de conseils locaux de l'eau potable (CLEP) pour assurer la production et la distribution de l'eau.

Les élus considèrent que ce dispositif, validé par Madame la Préfète et intégré dans le document transmis le 30 septembre 2015 notifiant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale à l'ensemble des collectivités, constitue la proposition la plus adaptée pour :

- Ø Assurer la continuité d'un service spécifique de proximité, dans le cadre d'une cohérence de moyens mutualisée au niveau départemental.
- Ø Mettre en œuvre les mesures de gestion de la ressource et les projets de sécurisation locale de la production d'eau adaptés aux contextes environnementaux des territoires.
- Ø Contribuer à la réalisation des axes structurants de sécurisation préconisés dans le schéma départemental de l'alimentation en eau potable.

Après délibération le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le schéma de l'eau potable organisé par le SDEAU.

Fin de séance à 21h 50.